



Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 112 a) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Note du Secrétaire général

1. Les articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale disposent ce qui suit :

Article 155

L'Assemblée générale nomme un Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires comprenant seize membres, dont trois au moins sont des experts financiers d'une compétence reconnue.

Article 156

Les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, tous de nationalité différente, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau. Les trois experts financiers ne doivent pas se retirer en même temps. L'Assemblée générale nomme les membres du Comité consultatif au cours de la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des membres ou, si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante.

2. Le Comité consultatif se compose actuellement des membres suivants :

Bruno Nunes Brant (Brésil)***
Pavel Chernikov (Fédération de Russie)***
Jasminka Dinić (Croatie)*
Collen V. Kelapile (Botswana)*
Namgya C. Khampa (Inde)**

* A/67/50.



Dietrich Lingenthal (Allemagne)***
Peter Maddens (Belgique)**
Carlos Ruiz Massieu (Mexique)**
Richard Moon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)**
Stafford Oliver Neil (Jamaïque)*
Jean Christian Obame (Gabon)***
Akira Sugiyama (Japon)**
Mohammad Mustafa Tal (Jordanie)*
David Traystman (États-Unis d'Amérique)***
Nonye Udo (Nigéria)*
Zhang Wanhai (Chine)**

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2012.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2013.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2014.

3. Les mandats de M^{mes} Dinić et Udo et de MM. Kelapile, Neil et Tal venant à expiration le 31 décembre 2012, l'Assemblée générale sera appelée, à sa soixante-septième session, à nommer cinq personnes pour pourvoir les sièges vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2013.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Il est proposé de procéder de même à la soixante-septième session.